

Encadrement du trafic aérien

1. Diminution drastique des vols de nuit, à limiter à de rares vols intercontinentaux aux caractéristiques sonores plus contraintes
2. Attribution des créneaux horaires (slots) à conditionner à des critères environnementaux
3. Limitation de la fréquence des « navettes »
4. Taxation du kérosène, *a minima* sur tous les vols intra-européens
5. Limitation à de rares cas spécifiques des obligations de service public (OSP) et les aides publiques correspondantes aux aéroports et compagnies aériennes
6. Obligation d'enquêtes publiques pour les bâtiments (aérogares...)
7. Maintien d'un rôle fort de l'Etat dans la gestion et le développement des grandes plates-formes nationales
8. Interdiction du transport aérien de carburant pour raisons économiques
9. Construction d'un droit social européen applicable à toutes les compagnies aériennes

(pour mémoire) **Opposition à la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes**